



## VILLE de HOUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## DÉLIBÉRATION N° 2026-DEL-032

**OBJET : Point 3. 1. 2. : Election des délégués du Syndicat Interrégional du Lycée de la Queue-Lez-Yvelines (SILY).**  
L'an deux mil vingt-six, le trente-et-un mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

**Dates de convocation :**  
23 mars 2026.

**Dates de publication :**  
25 mars 2026.

**Nbre de conseillers en  
exercice : 27**

**Nbre de votants : 26**  
(25 présents prenant part au  
vote + 1 pouvoir)

**Secrétaire de séance :**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-21,**

**Vu l'article 6 des statuts indiquant la composition du SILY,**

**Vu les résultats des élections municipales en date du 15 mars 2026,**

**Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du SILY,**

**Considérant que l'élection des délégués des communes, EPCI-FP ou syndicats doit avoir lieu au scrutin secret uninominal,**

**Considérant que chaque délégué est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés au 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> tour et à la majorité relative si un 3<sup>ème</sup> tour est nécessaire,**

**Considérant que le vote peut avoir lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents,**

**Considérant que le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité des membres présents et représentés pour le scrutin public,**

**Après un appel de candidature, les candidats sont :**

- Madame LIPCZAK Adeline, en qualité de Déléguée Titulaire,
- Madame SAUL Monique, en qualité de Déléguée Suppléante,

**Après avoir procédé au vote au scrutin public,**

**Article 1.** Ont obtenu :

Madame LIPCZAK Adeline – déléguée titulaire		
Nombre de votes exprimés à mains levées	26	(vingt-six)
Nombre de votes blancs ou nuls exprimés à mains levées :	0	(zéro)
Nombre de Suffrages exprimés :	26	(vingt-six)
Majorité absolue :	14	(quatorze)

Madame SAUL Monique – déléguée suppléante		
Nombre de votes exprimés à mains levées	26	(vingt-six)
Nombre de votes blancs ou nuls exprimés à mains levées :	0	(zéro)
Nombre de Suffrages exprimés :	26	(vingt-six)
Majorité absolue :	14	(quatorze)

**Article 2.** Sont ainsi élus :

Madame LIPCZAK Adeline - déléguée titulaire,  
Madame SAUL Monique – déléguée suppléant,  
qui déclarent accepter ces fonctions électives.

**Article 3.** Ampliation de cette délibération sera transmise au Président du SILY.

La Secrétaire de séance,  
Monique SAUL.

A HOUDAN, le 01/04/2026

Le Maire,  
Jean-Marie TÉTART.



La présente délibération peut faire l'objet :

- d'un **recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration,
- d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** jeudi, 16 avril 2026 12:42  
**À:** s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;  
backuptdt@berger-levrault.com  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--SPREF0781-217803105-20260416-21841.xml;  
078-217803105-20260331-2026\_DEL\_032-DE-1-2\_22548.xml



## Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE  
Nature transaction: AR de transmission d'acte  
Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-04-16(GMT+1)  
Nombre de pièces jointes: 1  
Nom émetteur: HOUDAN  
N° de SIREN: 217803105  
Numéro Acte de la collectivité locale: 2026\_DEL\_032  
Objet acte: Election des délégués du SILY.  
Nature de l'acte: Délibérations  
Matière: 5.7-Intercommunalite  
Identifiant Acte: 078-217803105-20260331-2026\_DEL\_032-DE

**Rapport d'erreur(s):**